— Au peignage de l'Epeule, un homme de peine, Alexandre Taquet, âgé de 27 ans, demeurant rue de l'Industrie, s'est blessé en soulevant une balle. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

— A la filature de coton de M. Albert Maurel, un fileur, Paul Prem, âgé de 54 ans, demeurant rue de France, s'est blessé au genou droit, en tombant. Dix jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Dervaux.

— Jules Darpres, tisserand, âgé de 40 ans, demeurant rue du Fontenoy, cour Allard, a été blessé à la main droite, par son métier. M. le docteur Ballenghien a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Auguste Lepoutre, et lui a prescrit six jours de repos.

— Dans l'établissement de MM. les fils d'Alfred Motte, l'aide-chauffeur, Auguste Leruste, âgé de 45 ans, demeurant rue du Pile, cour Bonte, a été blessé à l'œil gauche, par un éclat de bois. Quelques jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Delecœuillerie.

— François Vandevelde, tisserand, âgé de 19 ans, demeurant rue Cugnot, a été blessé au médius droit, par son métier. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Maurel-Lelercq, fabricant, devra, d'après M. le docteur Picquet, subir huit jours de repos.

— Au peignage de MM. Léon Allart et Cie, l'un des mécaniciens, Albert Bondt, âgé de 25 ans, demeurant rue de l'Alma, a eu le pouce droit blessé par un tour. M. le docteur Druesne lui a ordonné quinze jours de repos.

Communications

ROUBAIX. — Au Cercle « Talma ». — Réunion générale du mois, samedi, à huit heures et demie, au local, 33, rue des Fondeurs. Ordre du jour : 1. Communication importante ; 2. Paiement des cotisations ; 3. Propositions diverses. Les membres du Comité sont priés de se réunir à huit heures pour quelques décisions à prendre.

—— Club dramatique « Peu Banal ». — Lundi, 1er juillet, réunion générale. Ordre du jour : Election d'un nouveau membre; communications très importantes. L'amende sera strictement appliquée.

—— Jeunesse de l'Ancien Temps. — Réunion générale rue Watt, 57, le samedi 29 courant, à huit heures précises du soir. Ordre du jour : Répétition générale; dimanche, 30 juin, festival de Cysoing; départ du local à dix heures et demie précises du matin. Tout sociétaire absent payera 1 franc d'amende. Présence obligatoire.

—— Cœcilia Roubaisienne. — Le samedi 29 juin, répétition générale des chœurs qui doivent être exécutés au concert du 7 juillet, à l'Hippodrome-Théâtre. Présence indispensable.

—— Association des anciens élèves de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. — L'Association dispose d'un emploi de finisseur-rôtier. Prendre renseignements sur le livre d'emplois à la Bibliothèque de l'école.

—— Société des Concerts Symphoniques. — Le Comité rappelle aux musiciens que la répétition générale de samedi comprendra la mise au pupitre d'une opérette nouvelle, et la présentation du président d'honneur. Le Comité espère que les musiciens répondront à son appel, un grand concert étant projeté.

—— Chorale l' « Alouette » de Roubaix. — Les membres actifs sont priés de vouloir bien se rendre au local de la société, le samedi 29 juin, à huit heures et demie précises, pour assister à la répétition générale. Ordre du jour : Dernières dispositions pour le festival de Cysoing. Très urgent.

—— Chevaliers de la Fourchette. — Répétition aujourd'hui, à huit heures. Ordre du jour : Festival de Cysoing.

CROIX. — Union Symphonique. — Répétition générale ce soir, à neuf heures. Présence obligatoire. — La Commission.

CROIX

LA FETE NATIONALE. — UN AVIS OFFICIEL. — Un concours de chant est organisé, à l'occasion de la Fête Nationale, le samedi 13 juillet, à huit heures du soir, dans la grande salle des fêtes. Il sera attribué 145 fr. de prix en espèces.

Le concours comprendra deux divisions partagées en trois et quatre sections : 1. Section lyrique ; 2. Section dramatique ; 3. Section comique ; 4. Section comique grime. On reçoit les inscriptions chez MM. Louis Mahieu, rue de Thionville ; Dupont, à la Makellerie ; Théron, à la Makellerie ; Bus, rue du Téléphone ; Adolphe Roy, rue Amiral-Courbet ; Spriet, « Au Razen », rue Amiral-Courbet ; Leplat, rue Kléber ; Lepoutre, à la « Poule d'Or », rue Holden-Crothers ; Théo, près de l'église Saint-Martin, secrétaire du jury, qui se tient à la disposition des concurrents qui désireraient des renseignements complémentaires. Le dernier délai est fixé au mercredi 10 juillet à six heures du soir. Les concurrents devront déposer leurs morceaux chez le secrétaire du jury (café Théo, contour Saint-Martin) avant le mercredi 10 juillet, à six heures du soir.

LE VOL DE CUIVRE AU FORAGE HOLDEN. — Dans la journée de vendredi, M. Seguin, commissaire de police a été informé que des agents de la sûreté de Roubaix avaient arrêté un des auteurs du vol de cuivre commis il y a quelques mois au forage de l'établissement Holden. Les objets volés avaient été vendus à un fripier pour une somme de 60 francs. Le prisonnier interrogé par M. Squivée, commissaire de police, a donné des indications qui font espérer la prochaine arrestation de son complice.

GRUSON

LES EXAMENS DU CERTIFICAT D'ETUDES. — Voici les résultats des examens du certificat d'études primaires concernant l'école mixte de Gruson : Sur cinq élèves présentés, quatre ont été reçus, dans l'ordre suivant : Decalonne Albert, Horbez Léonce, Barbieux Louis et Dumortier Emile.

FOREST

LES EXERCICES PREPARATOIRES A LA FETE DE L'ADORATION ont commencé jeudi soir. Un salut a eu lieu à huit heures du soir, et a été précédé d'un sermon. Samedi auront lieu les confessions.

SAILLY

LA FETE PATRONALE. — Demain dimanche, la fête de Saint-Pierre, patron de la paroisse, sera célébrée avec solennité. La messe sera chantée en musique par un chœur étranger à la commune. Une fanfare se fera entendre. Les enfants de la première communion feront leur deuxième communion. Le R. P. Mallebrancq prendra la parole aux offices.

ARRESTATION D'UN VAGABOND. — Vendredi matin, la gendarmerie de Lannoy, en tournée dans la commune, a arrêté pour vagabondage, Georges Devos, âgé de 31 ans, sans profession, ni domicile.

Œufs frais, 13, rue du Bois.

WATTRELOS

INCENDIE DU CORPS DE LOGIS DE LA FERME FLIPO-DOUTRELIGNE. — Vendredi soir, à dix heures moins un quart, le sous-brigadier Dumazy et le préposé Wautier, se trouvant en faction sur le pavé du Petit-Tourcoing, aux Cinq-Ballons, aperçurent une lueur sur la toiture en chaume de la ferme Henri Flipo-Doutreligne : déjà une flamme courait sur la crête de la toiture : ils tirèrent en l'air plusieurs coups de revolver pour donner l'alarme, mais quand M. Henri Flipo, qui était dans son cabaret attenant à la ferme, courut dans la cour, voir d'où partaient les coups de feu, il vit la toiture tout en flammes. Le chaume séché par les grandes chaleurs, crépitait ardemment. Aussitôt, deux jeunes gens qui se trouvaient dans l'estaminet, MM. Louis Carnin et Victor Plouvier, s'employèrent à sortir les vaches des étables, contiguës du bâtiment où le feu venait de se produire.

Ce bâtiment, formant corps-de-logis, et où couchaient M. et Mme Henri Flipo-Doutreligne, donnait, en façade sur la route de la Vieille-Place aux Ballons, et de l'autre, dans la cour de la ferme. En moins d'un quart d'heure, il ne formait plus qu'un brasier, et on se borna à préserver les petites constructions attenantes. Le bâtiment formant estaminet et étage était sauf, ainsi que les étables.

Il n'était que dix heures : aussi une foule nombreuse se trouva-t-elle bientôt autour du foyer. Le tocsin ayant retenti, la foule s'accrut encore, et des citoyens dévoués s'employèrent à couper le feu. A dix heures et demie, tout danger nouveau était définitivement écarté.

Le bâtiment incendié était très ancien, et datait, croit-on, d'un siècle. On l'évalue à cinq mille francs environ. Le mobilier est évalué à trois mille francs. Le feu était la propriété de M. Henri Flipo, qui est assuré de façon suffisante.

Le service d'ordre était assuré par le service de police, et la gendarmerie, par MM. Bossard, commissaire, et Delassaux, brigadier.

UN DOUBLE JUBILE ET UN MARIAGE DANS LA MEME FAMILLE. — Une touchante cérémonie aura lieu, le 15 juillet prochain, à Wattrelos. Dans une même famille, la famille Rivelois, seront célébrées des noces d'or, des noces d'argent, et un mariage.

Le chef de la famille, qui va célébrer le cinquantième anniversaire de son mariage, M. Louis Rivelois, est né le 19 septembre 1819, à Givenchy-les-La Bassée (Pas-de-Calais). Son père et son grand-père ont été instituteurs publics dans cette même commune. Il a été instituteur à Croix et secrétaire de mairie à Wattrelos, où il habite depuis trente ans. Il s'est marié le 29 octobre 1851, avec Victorine Cloes, née le 5 février 1824. C'est son frère, M. Pierre Rivelois, ancien instituteur également, qui était secrétaire de mairie à Givenchy et qui est actuellement retraité à Mons-en-Barœul, qui a dressé l'acte d'état-civil.

Et c'est son autre frère, M. l'abbé Ambroise Rivelois, ancien curé dans le Pas-de-Calais, actuellement prêtre habitué à Haubourdin, âgé de 80 ans, et qui lui-même a déjà célébré son jubilé de cinquante ans de prêtrise, qui aura le bonheur de dire la messe de jubilé et de mariage, le 15 juillet prochain, à St-Maclou, à dix heures. L'abbé Rivelois a ainsi procédé à la bénédiction nuptiale de son frère aîné, de son neveu, et il bénira le mariage de son arrière-neveu.

En même temps que ces noces d'or, aura lieu le jubilé de vingt-cinq années de mariage de l'un des deux fils des jubilaires, M. Edmond Rivelois, directeur de la Raffinerie de pétrole à Croix et de Mme Rivelois, née Louise Verhouve.

Les grands parents et parents assisteront, le même jour, au mariage de leur petit-fils et fils, M. Désiré Rivelois, avec Mlle Louise Huyghe, de Croix.

Aux heureux jubilaires, nous adressons nos félicitations et nous offrons aux fiancés nos vœux de bonheur.

LE DRAME DE LA MARLIERE. — L'ami de Pharaïlde Devos, Théophile Minjauw, 27 ans, né à Wackem (Belgique), le 26 novembre 1873, domestique de ferme chez Mme veuve Duthoit, à Wattrelos, a passé la nuit au poste de police, et, dans la matinée, plusieurs personnes le reconnurent pour l'avoir vu dans la soirée de dimanche. L'emploi de son temps étant ainsi justifié, Minjauw fut mis en liberté. Un autre domestique de la ferme Duthoit, Théophile Declercq, né à Cruyssautheu (Belgique), le 22 avril 1873, qui avait été vu dimanche, en compagnie de Minjauw a été également interrogé et confronté, puis laissé libre. L'enquête continue.

Au sujet de cete affaire, le service de police nous prie d'insérer la note suivante : « La personne qui a écrit à M. Bossard, commissaire de police de Wattrelos à propos de Pharaïlde Devos, domestique chez Callens, à la Marlière, est priée de citer les noms qu'elle s'offre de divulguer. »

VIOLENCES ET TAPAGE. — Une contravention a été dressée pour tapage injurieux à la charge de la femme Maxime Oger, demeurant maison Florin, Broche de Fer. La plainte a été portée par une voisine, la femme Desreux. Une enquête est ouverte, concernant des violences exercées sur Camille Dekimpe, cabaretier à la Houzarde, par un habitant du Bas-Chemin, Henri Gilmau.

MUSIQUE LES « ENFANTS DE LA LYRE ». — Les « Enfants de la Lyre » sont convoqués pour aujourd'hui samedi à huit heures trois quarts précises du soir, pour la répétition générale, faite en vue du concert qui sera donné jeudi soir à huit heures et demie, sur la Grande-Place et du grand concert du dimanche 7 juillet, à Mouscron. Le programme sera publié prochainement. M. Guillaume fait un pressant appel à tous les musiciens.

MUSIQUE MUNICIPALE. — C'est demain 30 courant, à six heures du soir, que se fera l'ouverture des concerts d'été, par la Musique municipale. A cet effet, la Commission prie les membres exécutants de se trouver ce soir, au local, à neuf heures très précises pour la répétition.

COURS D'INSTRUCTION MILITAIRE DE « LA GAULOISE ». — Le Comité informe les jeunes gens que le cours de demain dimanche commencera à sept heures précises.

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE BATIMENTS
Maconnerie et travaux en ciment armé pour Planchers, Toitures et Réservoirs
Carrelages en Ciment poli.
Paul RASSON Fils
62, Boulevard de Strasbourg, ROUBAIX
Les études des projets seront faites par MM. GRONDEL FRÈRES, ingénieurs-propriétaires du système de J. MONIER, inventeur du ciment armé. (TÉLÉPHONE). 85092

TOURCOING

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni vendredi soir en séance extraordinaire. Nous rendons compte d'autre part de cette réunion.

SUCCES SCOLAIRE. — Mlle Amélie Smit, élève du Pensionnat Sainte-Thérèse, rue de Wailly, vient de subir avec succès les épreuves du brevet de capacité.

UN ATELIER DE FONDERIE MIS AU PILLAGE. — Vendredi matin, le personnel de l'usine de MM. Eckès et Eckmann, fondeurs en fer, rue du Fresnoy, constatait qu'on s'était introduit nuitamment dans l'atelier et dans les bureaux et qu'on y avait commis de très graves déprédations. Dans le bureau, les correspondances, dessins, livres de comptabilité avaient été jetés sens dessus dessous, l'appareil téléphonique était brisé. Dans l'atelier, quarante pièces montées et quatre moules avaient été mis en pièces. D'après l'estimation des chefs de l'établissement, les dégâts atteignaient la somme importante de 3.000 francs.

On connut bientôt l'auteur de ces déprédations qui, d'ailleurs, s'était lui-même dénoncé à la police. C'était un ouvrier employé de l'établissement nommé H. F... Celui-ci était entré dans la maison comme employé, en juillet de l'année dernière, et avait apporté dans l'affaire une somme de 15.000 francs. Des difficultés étant ensuite survenues entre H. F... et ses patrons, F... réclama l'argent qu'il avait avancé. On lui remit successivement, 3.000 et 500 francs. En mai dernier, F... quitta l'établissement après avoir, paraît-il, accepté termes et délais pour le remboursement de ce qui lui était encore dû. Ces engagements n'ont-ils pas été tenus, nous ne savons, toujours est-il que vendredi, vers trois heures du matin, H. F... hanté d'une pensée de vengeance, se rendit à la fonderie de la rue du Fresnoy, escalada un mur de clôture haut de 2 mètres 40 et, pénétrant dans l'usine, se livra aux actes de déprédations que nous avons signalés.

M. Proix, commissaire de police, s'est livré à une enquête : il a interrogé H. F... qui a été laissé en liberté provisoire.

LA DRAMATIQUE TENTATIVE DE SUICIDE. — Chrysostome Delplanque, le désespéré qui avait attenté à ses jours dans les circonstances que nous avons relatées, est mort dans la nuit de jeudi à vendredi. L'état de Delplanque ne paraissait tout d'abord inspirer aucune inquiétude, mais vers minuit une abondante hémorragie se produisit qui, affaiblissant le blessé, détermina la mort.

LE DRAME DE LA RUE DE BAILLY. — Dans notre numéro de mardi matin, nous avons donné des détails circonstanciés sur un drame qui s'est déroulé dans la nuit de dimanche à lundi rue de Bailly. Une femme, disions-nous, avait été frappé de deux coups de couteau par un individu avec lequel elle vivait maritalement. La victime de ce drame, la nommée Louise Vandamme, femme Janssens, s'est réfugiée en Belgique. Cette femme, qui est expulsée de France s'était fait inscrire à l'estaminet du Grand Saint-Eloi, sous le faux nom de Louise Hyances. Vendredi matin elle a adressé une lettre à M. Proix, commissaire de police du premier arrondissement, lettre par laquelle elle prie le magistrat de lui faire parvenir ses papiers.

UN ENFANT RENVERSE PAR UN CHEVAL. — Dans la matinée d'hier, vers onze heures et demie, la voiture de M. E. S..., attelée d'un cheval et conduite par le domestique A. L..., passait rue de Mouvaux, quand un enfant qui prenait ses ébats sur la voie publique alla se jeter dans les jambes du cheval. Le jeune imprudent eût été infailliblement écrasé si le conducteur n'avait pu maîtriser son cheval. L'enfant se nomme Denis Dufour et est âgé de 4 ans 1/2 ; il en a été quitte pour quelques blessures sans gravité. Après avoir reçu quelques soins dans une maison voisine il a été reconduit au domicile de ses parents qui habitent la rue de Wasquehal.

LE PELERINAGE EUCHARISTIQUE A SAINT-OMER, LE 7 JUILLET. — On nous prie de publier l'avis suivant :

Départ facultatif le matin, par le train de 6 h. 10 de Tourcoing ou par le train spécial vers 11 heures. Prix des places, aller et retour : seconde, 5 fr. 60 ; troisième, 3 f. 65. Prière de s'inscrire en indiquant le départ chez M. l'abbé Lebbe, 59, rue Nationale. On recevra les adhésions jusqu'au 3 juillet.

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION DE LILLE. — Dimanche prochain pas d'exercice pratique. Tir au stand de l'Esplanade comme d'habitude.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la filature de coton de MM. Duvillier frères, rue du Touquet, un fileur, Jules Say, âgé de 36 ans, demeurant rue des Trois-Pierres, 390, en déclinchant son métier a été blessé au pied gauche. Huit jours de repos.

— Au peignage F. Lorthiois-Motte fils, peigneurs, rue Watinne, un homme de peine, Antoine Lejeune, âgé de 30 ans, demeurant rue du Brun-Pain, cour Ducoulombier, en soulevant une balle de laine s'est fait un effort. Sept jours de repos ont été prescrits.

— Chez MM. Bayard-Parent frères, fabricants, rue Fin-de-la-Guerre, un plieur de pièces, Donat Sory, âgé de 17 ans, demeurant rue Saint-Pétersbourg, 218, a été blessé à la jambe droite. M. le docteur Bernard a relevé une contusion. L'incapacité de travail sera de sept à huit jours.

— Dans l'atelier de MM. Grau et Ducoulombier, serruriers, rue Winoc-Chocqueel, un chef d'équipe, Jules Delplanque, âgé de 30 ans, demeurant rue de Creil, a été blessé au pied gauche par la chute d'un sommier. Il en est résulté une plaie au-dessus de la première articulation. Quelques jours de repos ont été prescrits à l'ouvrier par M. le docteur Playoust.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Vendredi matin il est arrivé aux halles : marée, 1950 k. ; cerises, 3.150 kilos ; tomates, 30 k. ; abricots, 30 k. ; pêches, 15 k. ; haricots, 50 k. ; pommes de terre, 1000 k. ; choux-fleurs, 1300 ; choux verts, 475 ; oseille, 15 paniers ; cerfeuil, 10 paniers.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier la police a dressé les contraventions ci-après : contre H. S..., boyauteur, pour tapage injurieux et nocturne ; P. H..., 25 ans, soigneuse ; A. P..., 20 ans, pour violences légères.

MARCQ-EN-BARŒUL

UN BAIN FORCE. — Dans la matinée de vendredi, un jeune garçon, L. Allart, jouait au bord du canal, à proximité de la rue du Quai. Tout à coup il fit un faux pas et tomba à l'eau. M. Facon, entrepreneur de peinture, qui se trouvait non loin de là, accourut aux cris du jeune garçon et lui tendit une échelle. L. Allart en fut ainsi quitte pour un bain forcé.

RECEPTION DE LA SOCIETE DE GYMNASTIQUE. — La société de gymnastique « La Renaissance », qui a obtenu au concours de Villers-Bretonneux de brillants succès, sera officiellement reçue lundi soir.

Les sociétés subventionnées de la commune se réuniront à huit heures à la gare de La Madeleine et conduiront la société de gymnastique à la mairie où elle sera reçue par le Conseil municipal.

A L'ETAT-CIVIL. — Depuis six jours, aucune naissance n'a été déclarée ; ce fait était à signaler car de longtemps il n'a été constaté.

HALLUIN

LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS A ALOST. — Nous avons hier, annoncé que la Musique municipale se rendait dimanche à Alost ; la Compagnie de sapeurs-pompiers accompagnera cette société dans son voyage.

RONCQ

UNE MORT SUBITE. — Une habitante de Tourcoing, Mme Dupont-Delannoy, dont la santé laissait à désirer depuis quelques temps, s'était rendue dans sa famille, chez M. Delannoy, cultivateur, au Blanc-Four ; elle paraissait être mieux, quand dans la nuit de jeudi à vendredi elle fut soudain prise d'un malaise et expira. Mme Dupont était âgée de 45 ans.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont.
Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine.

LILLE

LA FERMETURE DE LA TEINTURERIE MARQUETTE. — Une délégation, composée de MM. Barrois, Loyer, Roger, députés de Lille ; Delory, maire ; Lelou, président de la Fédération des syndicats ; Poulet, et d'un ouvrier de la teinturerie Marquette, a été reçue jeudi par M. Waldeck-Rousseau. Elle a exposé au président du Conseil la situation faite aux ouvriers de la teinturerie Marquette par la fermeture de cette usine. M. Waldeck-Rousseau a promis de faire parvenir quelques secours aux ouvriers en chômage.

ARRESTATION D'UN ASSASSIN BELGE. — A la suite d'une tentative d'assassinat commise contre son patron, le sieur Valère Degrave, né à Courtrai, fut soumis, au cours de l'instruction, à un examen médical et interné, comme irresponsable, à l'asile d'aliénés de Tournai. Le 3 novembre dernier, il parvint à s'échapper, gagna un port et s'embarqua comme second boucher sur le paquebot « Philippeville », à destination du Congo. Revenu à Anvers, le 6 juin, il vint s'échouer en dernier lieu à Lille, dans un logement de la rue Mexico. M. Jérôme, commissaire de police, informé de sa présence, l'a mis vendredi matin, en état d'arrestation. Degrave sera remis aux autorités belges dès que les formalités d'extradition seront terminées. Il ne donne aucun signe de déséquilibre mental.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS
Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1901 à dix heures, pour le repos des âmes de Monsieur Pierre-François DESPRET et des défunts de sa famille, décédés à Roubaix, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. — Téléphone.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 28 juin 1901

Présidence de M. Martin, vice-président

ÉCHOS DE LA CRISE LAINIÈRE

A l'audience de vendredi figuraient deux affaires de banqueroute, motivées par le krach des laines qui a si douloureusement retenti dans notre région.

L'affaire Desmet

Voici d'abord les associés de la maison Desmet frères et Lanselle, cotonnerie Saint-Martin, à Roubaix. Ils sont au nombre de cinq : l'aîné, M. Auguste Desmet ; M. Aimé Desmet ; MM. Charles et Henri Desmet et M. Lanselle, négociants.

Une inculpation de faux avait assez longtemps pesé sur les deux premiers ; elle s'est terminée par une ordonnance de non-lieu. M. le juge d'instruction Dealé n'a retenu contre tous les associés qu'une prévention de banqueroute simple.

Les faits de la cause sont exposés par M. Gambart, syndic de la faillite. On leur reproche tout d'abord le fait de n'avoir pas déposé leur bilan dans les quinze jours de la cessation des paiements ; puis le fait plus grave d'avoir créé une circulation de complaisance grâce à laquelle ils ont soutenu quelque temps leur crédit.

Avec d'autres maisons qui avaient besoin de ce procédé pour se maintenir, ils ont fait circuler des traites fictives qu'ils escomptaient à la banque pour se procurer de l'argent. C'est dans les trois derniers mois qu'ils ont eu recours à cet expédient ; et ils étaient installés depuis trois ans. Le montant de cette circulation de complaisance s'élève à 30.000 francs environ.

Le passif est de 130.000 francs ; le déficit de plus de 100.000 francs et pourtant, quoique le dividende n'ait été que de 5 %, MM. Desmet ont obtenu leur concordat.

M. Gambart estime qu'ils se sont engagés dans une affaire avec des capitaux insuffisants, et qu'en outre leurs dépenses étaient exagérées.

Le rôle des divers associés était bien différent : M. Auguste Desmet dirigeait la comptabilité ; son frère, M. Aimé Desmet, avait pour mission le placement des brevets ; M. Charles Desmet s'occupait de la vente, tandis que M. Henri Desmet déclare « être de trop » et qu'il n'avait rien à faire. Quant à M. Lanselle, c'était le technicien, qui apportait à la société ses connaissances personnelles et dirigeait le blanchiment de la laine.

MM. Desmet attribuent leur déconfiture à la crise des laines : on n'a pas exécuté les contrats dont ils pouvaient se croire légitimement bénéficiaires.

Après plaidoirie de Me Goethals, le Tribunal, après délibération, acquitte M. Lanselle contre lequel la prévention était insuffisamment établie, mais il déclare MM. Desmet frères coupables de banqueroute simple, et les condamne : M. Auguste Desmet, à trois mois de prison ; M. Aimé Desmet, à un mois de prison ; MM. Henri et Charles Desmet, à quinze jours de la même peine.

MM. Aimé, Henri et Charles Desmet obtiennent le sursis de la loi Bérenger, dont ne bénéficie pas M. Auguste Desmet seul.

UNE AUTRE BANQUEROUTE. — C'est celle de MM. Vernier et Dupont, négociants en déchets à Tourcoing.

On entend d'abord M. Capon, syndic de faillites à Lille, qui a été commis par M. le juge d'instruction pour examiner la comptabilité et faire un rapport. Le passif est d'environ 2.300.000 francs ; l'actif de 1.600.000 francs dont 700.000 francs de non-valeur. Pour lui, la faillite est due à des dépenses excessives, notamment de M. Vernier, à une circulation de complaisance qui se serait élevée à six millions, au krach des laines et enfin au défaut d'inventaire. Le dernier inventaire remonte à 1892 ; il accusait des pertes assez sensibles ; depuis MM. Vernier et Dupont n'en ont plus dressé, avant le mois de février 1900, afin de se dissimuler leur situation, pensent les syndics. MM. Vernier et Dupont rejettent la faute sur leurs comptables, affirment que par leurs autres livres ils pouvaient connaître leur véritable situation.

L'avis de M. Capon est que, depuis 1892, il n'y a eu que des pertes ; la crise finale a été motivée par la situation lainière de 1900, car, ainsi que l'expliquera tout à l'heure M. Duvillier, leur situation de procéder était des plus aléatoires : concluant tous leurs marchés au début de l'année, ils étaient à la merci des fluctuations de cours de la laine dans le courant de cette année.

M. Duvillier, syndic de MM. Vernier et Dupont, confirme dans leur ensemble ces données, sauf en ce qui concerne la circulation de complaisance. MM. Vernier et Dupont n'ont pas fait inventaire, pas déposé leur bilan dans les quinze jours de la cessation des paiements. C'est à leurs grands frais généraux, à de larges dépenses personnelles, à la perturbation du marché en 1900 qu'il attribue la déconfiture.

Il y a eu des traites de complaisance, mais elles n'avaient pas pour but, dit M. Duvillier, de retarder la chute ; car elles étaient créées, non dans leur intérêt, mais dans celui de leurs clients sur qui ils tiraient et à qui ils remettaient le produit de la traite escomptée.

M. Duvillier ne voit à leur reprocher que certaines opérations de compte à demi (pour 400.000 fr. environ), où, par une vente réelle de marchandises et un escompte de traites, ils arrivaient à jouir pendant trois mois et des marchandises et de leur prix.

M. Maurice Vernier semble s'être peu occupé de la marche des affaires ; sa famille a désintéressé les banquiers pris dans la faillite. Les deux négociants, dit M. Duvillier, sont des plus honorables et tout le monde s'accorde à fournir sur leur compte les meilleurs renseignements. Ils sont défendus par Mes Legrand et Leroux, qui s'efforcent en particulier de montrer la fatalité des circonstances et leur bonne foi. Le Tribunal n'a pas retenu contre eux le chef de circulation de complaisance, les traites n'ayant pas eu pour but de retarder leur cessation de paiement ; mais, pour les autres chefs de banqueroute, il les condamne chacun à cinq cents francs d'amende et aux dépens.

UN VOL AU COMPTOIR. — UNE CURIEUSE MALADIE. — Mardi dernier, vers cinq heures du soir, Mme Anna Pollet, femme Desbonnets, débitante, rue Pierre-de-Roubaix, à Roubaix, rentrait chez elle, lorsqu'elle entendit sa mère crier « Au voleur ! ». Au même moment, un individu sortait précipitamment de la salle d'estaminet et prenait la fuite. Mme Desbonnets eut vite fait de constater qu'on lui avait volé 4 ou 5 francs. L'individu avait profité de ce que la mère de Mme Desbonnets, Mme Catherine Bock, âgée de 78 ans, était seule à la maison pour y commettre son méfait sous le prétexte de prendre un bock. Le voleur ne tarda pas à tomber sous la main de la justice ; un coiffeur, M. Julien Verplanck, de la rue Watt, qui passait en bicyclette, eut vite fait de le rattraper en quelques coups de pédales. C'est un nommé Henri Cleppe, 35 ans, demeurant rue Larochefoucauld, à Roubaix, déjà plusieurs fois condamné, notamment l'année dernière, à dix mois de prison pour vol. Quoiqu'il ait été pris en flagrant délit, Cleppe ne s'énergiquement. « Mais alors, pourquoi prenez-vous la fuite ? » lui demande M. le Président. Et lui de répondre : « Je cours toujours quand je suis pris de boisson. » Cette étrange maladie n'a pas paru impressionner le Tribunal qui a condamné Cleppe à trois mois et un jour de prison.

VOLS DE CUIVRE. — Depuis quelque temps déjà, des vols de cuivre étaient commis à l'usine Bayart-Parent, à Roubaix ; le voleur a été pincé d'originale façon. Il avait, à l'estaminet Vermeulen, offert en vente un robinet de cuivre à un sieur Victor Dutilleul, chiffonnier, rue des Guinguettes, à l'estaminet du « Roi des Belges », qui le conduisit chez sa belle-mère, Mme Leplat, rue du Cimbale, pour emprunter l'argent nécessaire à solder l'acquisition. Or, ce robinet provenait de l'usine Bayart-Parent, où le vendeur, Charles Goddefroy, 27 ans, journalier, à Tourcoing, était employé ; cela amena son arrestation. Lorsque Goddefroy, amené au bureau de police, fut mis en présence de M. Victor Dutilleul qui l'avait dénoncé, il se jeta sur lui pour lui faire un mauvais parti, ce qui ajoute à la prévention de vol une autre prévention de coups et blessures ; il est vrai que l'inculpé y est accoutumé, puisque son casier judiciaire porte trace de dix condamnations. Charles Goddefroy encourt trois mois de prison.

AU COURS D'UNE PATROUILLE, les agents Doutreluigne et Le lercq ont arrêté, à Roubaix, dans un terrain vague, du quai de Lorient, trois jeunes gens qui enlevaient les palissades ; ce sont Achille Hennebaut, débourreur, boulevard Gambetta ; Marcel Hennebaut, apprêteur, rue Marc-Séguin, et François Jolet, teinturier, rue du Caire, cour Lernould. Deux femmes qui faisaient le guet n'ont pu être arrêtées. Le Tribunal les condamne, le premier à quarante jours de prison ; le deuxième à vingt jours ; François Jolet encourt un mois, mais obtient le bénéfice du sursis.

POUR FAIRE LA DUCASSE. — C'est la seconde fois que Floris Roart, un jeune gamin de 14 ans, comparaît pour vol ; il a pris, le 21 mai, un portemonnaie à un de ses compagnons de travail, Henri Florin, domestique de ferme à Leers, « pour faire la ducasse », a-t-il déclaré. On le rend encore à ses parents.

PSEUDO-VOLE. — Dans la nuit du 25 au 26 mai dernier, un sieur Edouard Vanassche, 37 ans, tisserand, rue Colbert, à Tourcoing, se présentait à la police, pour déclarer qu'il avait été assailli par plusieurs individus qui lui avaient pris sa montre. Comme au cours de ses déclarations, il se contredisait, les agents conçurent des doutes et procédèrent à une enquête. Ils apprirent que, sous l'influence de l'ivresse, c'était Vanassche, au contraire, qui avait frappé avec une pince un passant, M. François Scherpereille, rue de l'Amiral-Courbet. Il attrape donc six jours de prison avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Pour coups et blessures, quatre mois de prison par défaut à François Delhuvenne, journalier à Leers. — 25 francs d'amende à M. Alphonse Blondot, épicier, rue de la Conférence, à Roubaix, chez qui le vérificateur a trouvé un poids de un kilo avec un déficit de 23 grammes.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

A PROPOS DES REGATES

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix ».

Je vous prie de bien vouloir insérer les lignes ci-dessous en réponse à la lettre écrite par un « amateur de régates » dans votre précédent numéro. La commission des régates du Cercle Nautique l' « Aviron » ayant jugé bonne l'idée émise par votre correspondant occasionnel s'est occupée de la mettre en pratique. Voici ce qui a été décidé : le barreur de chaque société recevra une écharpe de couleur différente. Un tableau sera mis en tête du programme mentionnant les couleurs désignées, en sorte que d'un coup-d'œil le spectateur pourra se rendre compte à quelle société telle équipe appartient. Cette nouvelle disposition est d'autant meilleure qu'il est quelquefois nécessaire, dans l'intérêt de la course, de faire remonter les équipes d'une corde et alors les numéros ne sont plus en concordance avec le programme. Recevez, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes sincères salutations.

La Commission des Régates du Cercle Nautique
l' « Aviron ».

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

T. H. M. 121. — Vous pouvez demander l'autorisation à M. le Préfet. —— UN CURIEUX LOCAL. — Il est facultatif à toute administration de vous laisser entrer gratuitement dans son établissement. —— JOSEPH DEMAN. — Non ; mais adressez-vous à M. le président du Comice agricole de Lille. — AUSTERLITZ. — C'est une convenance. —— GEORGES. — Vous devez l'inscrire à votre avoir.

M. FEVRIER & Cie
TAILLEURS
ROUBAIX 24, Grande-Rue.
DRAPERIE HAUTE NOUVEAUTÉ PR VÊTEMENTS SUR MESURE

LES ÉLECTIONS CANTONALES

Canton de Lille-Nord

Le Comité républicain libéral de la ville de Lille, d'accord avec le Comité du canton Nord, constatant que l'honorable M. Victor Druez, conseiller sortant, ne sollicite plus les suffrages des électeurs, a décidé de présenter comme candidat républicain libéral au Conseil d'arrondissement dans le canton de Lille-Nord, M. Georges Guilbaut, négociant, membre de la Chambre de commerce de Lille.

Canton d'Arleux

M. Charles Mention qui, depuis près de vingt-cinq ans, représente, au Conseil général, le canton d'Arleux, vient d'adresser, à ses électeurs, une circulaire, par laquelle il les informe de son intention de ne pas solliciter à nouveau leurs suffrages.

NORD

UNE NOUVELLE AFFAIRE DE MŒURS A ANZIN. — Une sage-femme d'Anzin, Céline Dewever, a été arrêtée sous l'inculpation de manœuvres abortives. La mère d'une jeune fille, qui avait été victime de ces manœuvres, a été arrêtée comme complice.

ENTRE DESERTEURS ET GENDARMES BELGES. — UN GENDARME NOYE A QUIEVRECHAIN. — Une scène émouvante s'est déroulée, jeudi après-midi, à la frontière. Vers quatre heures du soir, deux déserteurs belges pêchaient dans la rivière, à proximité de la frontière, sur le territoire de Quiévrechain (France). Ils furent signalés à la gendarmerie de leur pays. Aussitôt, pour ne point leur donner l'éveil et ne point les laisser échapper, deux gendarmes se mirent en civil, acco